



Délai référendaire: 8 avril 2023 (1^{er} jour ouvrable: 11 avril 2023)

Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration

(LEI)

(Accès au CIR et aux données de trois systèmes d'information de l'UE)

Modification du 16 décembre 2022

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 18 mai 2022¹,
arrête:*

I

La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration² est modifiée comme suit:

Art. 103c, al. 4, phrase introductive et let. e

⁴ Les autorités suivantes peuvent demander des données de l'EES au point d'accès central visé à l'al. 5 dans le but de prévenir et de détecter les infractions terroristes ou d'autres infractions pénales graves, ainsi que d'enquêter en la matière:

- e. les collaborateurs de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) chargés de la poursuite pénale.

Art. 108e, al. 3, phrase introductive et let. e³

³ Les autorités suivantes peuvent demander au point d'accès central visé à l'al. 5 des données de l'ETIAS dans le but de prévenir et de détecter les infractions terroristes ou d'autres infractions pénales graves, ainsi que d'enquêter en la matière:

- e. les collaborateurs de l'OFDF chargés de la poursuite pénale.

¹ FF 2022 1421

² RS 142.20

³ FF 2020 7669

Art. 109a, al. 3, phrase introductive et let. e

³ Les autorités suivantes peuvent demander au point d'accès central visé à l'al. 4 certaines données du C-VIS au sens du règlement (CE) n° 767/2008 dans le but de prévenir et de détecter les infractions terroristes ou d'autres infractions pénales graves, ainsi que d'enquêter en la matière:

- e. les collaborateurs de l'OFDF chargés de la poursuite pénale.

Art. 110d, al. 2, let. e⁴

² Les autorités suivantes peuvent effectuer de telles recherches:

- e. les collaborateurs de l'OFDF chargés de la poursuite pénale.

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

Conseil national, 16 décembre 2022

Le président: Martin Candinas
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 16 décembre 2022

La présidente: Brigitte Häberli-Koller
La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 29 décembre 2022

Délai référendaire: 8 avril 2023